

La réunion a comporté deux temps, un premier temps d'information et d'échanges sur les dernières évolutions du projet de Métropole du Grand Paris, un deuxième temps de débat autour des thèmes qui pourraient être approfondis et orienter les travaux du groupe.

Deux thèmes de réflexion ont ainsi été proposés par le Codev. Il s'agit tout d'abord de la question du lien démocratique et de la participation des acteurs à la définition des modalités et des périmètres de l'action publique. Il s'agit ensuite de l'enjeu de la durabilité des territoires métropolitains et de leur transition écologique. Les participants ont validé ces deux thèmes de travail tout en évoquant d'autres pistes de réflexion auxquelles ils pourraient s'articuler (sport, culture, logement, numérique, etc.).

- La question de la proximité et des échelles de la gouvernance territoriale

La recomposition institutionnelle francilienne s'inscrit dans un contexte de défiance vis-à-vis des instances démocratiques, illustré par les forts taux d'abstention constatés dans la région pour les élections locales. Quand près d'un citoyen sur deux ne vote pas, et face à la complexité du chantier métropolitain, la question de la lisibilité des institutions se pose avec force. D'autant plus que les acteurs économiques ont eux-mêmes besoin de visibilité et d'interlocuteurs clairement identifiés et à l'échelle de leurs activités économiques.

Les échanges du groupe ont fait émerger la notion de proximité des institutions avec le territoire, perçue comme une condition de la vitalité démocratique mais aussi de la bonne appréhension par les élus des dynamiques locales. Les Etablissements Publics Territoriaux, qui seront constitués dans le même temps que la Métropole, récupéreront une partie des compétences communales. Les participants ont soulevé la question de la diversité de leur taille (de plus d'un million d'habitants à près de 300 000) qui pourrait faire varier leur capacité à « gérer » le territoire et à susciter l'adhésion civique. La question de l'adéquation des périmètres des EPT avec ceux des territoires de projets a également été discutée.

La figure du maire a été au cœur des débats du groupe de travail. Son rôle pourrait fortement évoluer dans le cadre de ce que certains participants ont qualifié de « révolution institutionnelle ». A l'image des maires d'arrondissements, les maires « grand parisiens » pourraient-ils demain devenir de simples animateurs de la démocratie locale, chargés de mettre en musique une partition écrite par d'autres ? La question de leur capacité à influencer sur les instances qui auront les leviers d'action (EPT, MGP) est alors fondamentale.

- La question de l'affirmation des dynamiques locales et de leur préservation

Comment la nouvelle configuration institutionnelle pourra-elle prendre en compte la diversité des tissus socio-économiques locaux et leurs enjeux ? Les participants ont souligné la richesse et le dynamisme des acteurs et des projets du Val-de-Marne. Ils ont alerté quant au risque de blocage qu'est susceptible de générer la nouvelle répartition des compétences et notamment la disparition probable de la clause générale de compétence pour le département. Le financement de certains projets locaux, notamment sportifs et culturels, générateurs d'inclusion sociale, ne risque-t-il pas d'être menacé du fait de ces évolutions institutionnelles ?

La question des équilibres socio-économiques a également soulevé des débats. Certains participants ont salué le caractère régulateur de la métropole, notamment en matière de logement, qui pourrait contribuer à réduire les inégalités territoriales. Mais ils ont insisté sur l'idée que cette régulation doit s'appuyer sur les politiques locales qui ont fait preuve de leur efficacité dans la maîtrise des équilibres territoriaux, dans le domaine du logement des salariés comme du soutien aux nouvelles formes d'activités économiques, notamment numériques.